

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ET D'AMÉNAGEMENT DE MAYOTTE

enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Coconi-Ouangani

Annonce n° 1290
Type Enquête publique
Parution web 25/02/2025
Parution print 25/02/2025 · Le Journal de Mayotte (ggg)

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Préfet de Mayotte informe de l'ouverture de l'enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Coconi-Ouangani sur la commune de Ouangani, celle-ci se déroulera :

du 10 jusqu'au 24 mars 2025 inclus

à la Mairie de Ouangani

Le dossier de l'enquête publique sera consultable à la **mairie de Ouangani** - Place Zakia-Madi - 97670 Ouangani aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (**Du Lundi au Jeudi** : de 07h30 à 12h de 13h à 16h et **le Vendredi** : de 07h00 à 12h).

Le public pourra également exprimer ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition et/ou se présenter aux permanences qui se tiendront au sein de la mairie de Ouangani, aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 10 mars de 13h à 16h
- Mardi 11 mars de 9h à 12h
- Mercredi 12 mars de 13h à 16h
- Jeudi 13 mars de 9h à 12h
- Vendredi 14 mars de 9h à 12h

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetes-publiques/2025/Enquete-publique-Declaration-d-utilite-publique-de-la-ZAC-de-Coconi-Ouangani>

Les observations et propositions pourront être transmises par voie électronique (courriel : pref976-enquete-publique@mayotte.gouv.fr) ou par courrier adressé à la mairie de Ouangani à l'attention de Monsieur Bertrand HUBY, commissaire enquêteur, et portant à minima la mention « *Enquête publique – ZAC de Coconi-Ouangani* ».

Le Préfet ,
délégué du Gouvernement